

Avril 2008

**Vers un « constructivisme tempéré ».
Le constructivisme et les études européennes.**



SciencesPo.

Centre d'études européennes

Résumé

La synthèse qui suit est le fruit d'une réflexion collective des doctorants de Sciences-Po travaillant sur des problématiques européennes, sous la responsabilité de Renaud Dehousse et de Zaki Laïdi. Elle a été réalisée par Florent Parmentier.

Elle présente la pertinence d'une démarche constructiviste pour les études européennes grâce à plusieurs études de cas. La synthèse commence par donner des éléments de définition de l'approche constructiviste (I). Elle articule ensuite le constructivisme avec les principales approches théoriques des études européennes (II). Enfin, elle trace les convergences possibles entre constructivisme et réalisme (III).

Abstract

The following synthesis is the result of a collective reflection with the Ph.D. candidates of Sciences-Po working on European issues, under the supervision of Renaud Dehousse and Zaki Laïdi. It was written by Florent Parmentier

It shows the relevance of a constructivist approach for the European studies based on several case-studies. The synthesis gives some elements of definition about the constructivist approach. It then articulates constructivism with the main theoretical approach of European studies (II). Finally, it shows possible convergence between constructivism and realism (III).

Mots clés : constructivisme; normes ; rationalité ; préférences sociales ; réalisme ; puissance normative.

Key words: constructivism; norms; rationality; social preferences; realism; normative power.

Notre synthèse procède comme suit : nous donnons des éléments de définition du constructivisme (I), nous montrons ensuite son intérêt pour les études européennes (II), puis nous tracerons les possibles convergences entre constructivisme et réalisme (III).

DEFINIR LE CONSTRUCTIVISME

Après une première approche de l'objet d'étude, nous cherchons à remonter aux origines intellectuelles du constructivisme, et sur la compatibilité intellectuelle entre rationalisme et constructivisme. Il s'ensuit une étude des concepts fondamentaux de normes et de préférences sociales, et enfin une présentation de l'apport du constructivisme dans les relations internationales.

Qu'est-ce que le constructivisme ?

Le constructivisme cherche à comprendre l'origine et le sens des relations internationales en explorant des approches sociologiques négligées par les néo-réalistes et les institutionnalistes néolibéraux. Le nom de constructivisme renvoie à cette intuition fondamentale – la « réalité » des relations internationales est « *socialement construite* ».

Sans doute convient-il de préciser immédiatement que nous entendons par « constructivisme » une méthode d'analyse de relations sociales plutôt qu'une théorie en soi, un mouvement plutôt qu'une école rigide expliquant le monde « tel qu'il est vraiment » ; il n'est pas prescriptif. Nous distinguons donc le post-modernisme (dit aussi post-structuralisme ou réflexivisme) du constructivisme.

De ce point de vue, le constructivisme tempéré¹ s'avère parfaitement compatible après une approche rationaliste. Il s'intéresse généralement davantage à l'ontologie qu'à l'épistémologie. Plus précisément, il conserve une épistémologie positiviste – la réalité sociale existe en dehors du chercheur qui l'étudie – mais adopte une ontologie post-positiviste, qui le conduit à considérer que cette réalité n'est ni objective, ni purement subjective mais intersubjective (les significations et les compréhensions des agents, que ce soient en termes de

¹ Voir Zaki Laïdi, « Are European Preferences Shared by Others », papier présenté le 23 juin 2006 au Sciences-Po / CERI (Paris).

normes, d'identité et d'intérêts émergent de leurs interactions). Elle est construite socialement et ne peut donc être réduite à des forces matérielles.

Les origines intellectuelles du constructivisme

Il convient d'emblée de rappeler que le constructivisme n'est pas une approche limitée à la discipline des relations internationales.

Ses origines intellectuelles puisent leurs racines chez des philosophes comme Emmanuel Kant (1724-1804), Ludwig Wittgenstein (1889-1951) ou encore des sociologues comme Max Weber (1864-1920), Georg Simmel (1858-1918) et Emile Durkheim (1858-1917). Le sociologue français a inspiré le constructivisme sur plusieurs plans ; il a développé une conception spécifique des faits sociaux (voir son ouvrage classique *Le suicide*), a accordé une centralité aux croyances et aux sentiments communs (la « conscience collective »), et a échappé à l'alternative ontologique entre individualisme et transcendantalisme. Plus encore, Weber a une influence très importante sur le constructivisme, en cherchant à éviter l'alternative méthodologique entre le subjectivisme de l'école historique allemande et le positivisme de l'école théorique autrichienne (la théorie de l'utilité marginale) et du marxisme².

Parmi les autres inspirateurs du courant, on retrouve également le père du « substantivisme »³, Karl Polanyi (1886-1964), l'auteur de *La grande transformation*⁴. Celui-ci propose le concept d'« encastrement » (*'embeddedness'*) pour comprendre les relations entre le social et les forces du marché et l'invention d'une « société de marché ». Le marché n'est donc pas naturel, comme le prétendent les classiques, mais il est construit socialement. Le politologue John Ruggie poursuit d'ailleurs cette approche à travers le concept d'« *embbded liberalism* »⁵ pour désigner le système économique mondial de l'après Seconde Guerre mondiale dans les Etats capitalistes occidentaux : le système promeut et

² Sur Durkheim, Weber, et le constructivisme, voir John Gerard Ruggie, "What Makes the World Hang Together? Neo-utilitarianism and the Social Constructivist Challenge", *International Organization*, Vol.52, n°4, automne 1998, p.858-859.

³ Le substantivisme proposé par Karl Polanyi dans *La grande transformation* stipule que le terme « économie » a deux significations : la signification usuelle en tant que logique d'action et de prise de décision rationnelle ; la seconde ne présuppose ni la prise de décision naturelle, ni des conditions de rareté. C'est donc l'étude des choix humains qui leur permettent de vivre dans leur environnement social et naturel.

⁴ Karl Polanyi, *The Great Transformation. The Political and Economic Origins of our Time*, New York, Farrar and Rinehart, 1944

⁵ John G. Ruggie, "International Regimes, Transactions and Change: Embedded Liberalism in the Postwar Economic Order", *International Organization*, Vol.36, n°2, printemps 1982, pp.379-415.

institutionnalise le libéralisme (comme le libre-échange, à travers le GATT), mais laisse une autonomie aux Etats dans leur politique économique interne. Ici, ses travaux sont marqués par une inspiration wébérienne forte (individualisme méthodologique), mais prennent également leurs sources dans l'approche durkheimienne, qui faisait de la sociologie « la science des faits sociaux ».

Peter Berger et Thomas Luckmann ont également ouvert la voie au constructivisme dans les sciences sociales avec leur ouvrage *La construction sociale de la réalité*⁶, dans lequel les deux co-auteurs souhaitent appréhender la manière dont la réalité est construite en s'appuyant sur les fondements de la connaissance de la vie quotidienne. Ils partent de trois postulats : le fondement de la connaissance de la vie quotidienne est le langage ; la société comme réalité objective soumet l'individu au pouvoir ; la société comme réalité subjective est l'identification à l'autre. Le philosophe John Searle est également l'un des contributeurs du mouvement à travers sa théorie de la réalité sociale, qui propose deux ontologies séparées⁷ : il distingue les faits sociaux des faits institutionnels, ces derniers ne représentant qu'une partie de la première catégorie. L'approche constructiviste des relations internationales respecte cette approche entre les faits bruts (indépendants de l'action humaine et de leur perception) et les faits sociaux qui dépendent de l'établissement de conventions entre êtres humains.

Ce n'est que plus tard que le constructivisme touche les relations internationales, discipline très centrée sur les débats américains, parfois même considérée comme quasi-ethnocentrique⁸. C'est au cours des années 1980 et 1990 que l'on observe l'essor du constructivisme, avec la fin du monde bipolaire et la remise en cause des certitudes de la Guerre froide, sous l'impulsion de chercheurs comme Nicholas Onuf⁹, Friedrich Kratochwil¹⁰, John Ruggie¹¹, ou encore Alexander Wendt¹². Le « tournant constructiviste »¹³ a permis

⁶ Peter Berger, Thomas Luckmann, *The Social Construction of Reality: A Treatise of the Sociology of Knowledge*, Garden City, Doubleday, 1966.

⁷ Voir John Searle, *The Construction of Social Reality*, Londres, Penguin, 1995. L'importance de son travail a été soulignée par David Cadier.

⁸ Ole Waever, "The Sociology of a not so International Discipline: American and European Developments in International Relations", in Peter J. Katzenstein, Robert O. Keohane, Stephen D. Krasner (dir.), *Exploration and Contestation in the Study of World Politics*, Cambridge, MIT Press, p.47-87.

⁹ Nicholas G. Onuf, *World of our Making: Rules and Rule in Social Theory and International Relations*, Columbia, University of South Carolina Press, 1989.

¹⁰ Friedrich Kratochwil, "The Force of Prescription", *International Organization*, Vol.38, n°4, 1984, pp.685-708; Friedrich Kratochwil, *Rules, Norms and Decisions. On the Conditions of Practical and Legal Reasoning in International Relations and Domestic Affairs*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

¹¹ Friedrich Kratochwil, John Ruggie, "International Organization: a State of the Art on an Art of the State", *International Organization*, Vol.40, n°4, 1986, pp.753-775.

¹² Alexander Wendt, "The agent-structure problem in international relations theory", *International Organization*, Vol.41, n°3, 1987, pp.335-370. Par la suite, celui-ci a été critiqué par Kratochwil dans son article "Constructing the New Orthodoxy? Wendt's *Social Theory of International Politics* and the Constructivist Challenge", *Millennium*, Vol.29, n°1, 2000, pp.73-101.

l'émergence de nombreuses recherches empiriques qui sont venues enrichir cette approche, notamment sous l'angle de l'institutionnalisme sociologique.

Elles portent par exemple sur l'impact de normes morales comme les droits de l'Homme, les droits des minorités, sur le rôle de la socialisation dans les organisations internationales, de la diffusion des cultures administratives, de l'application ou de la résistance des acteurs à une norme internationale, ou encore sur le rapport entre puissance européenne et normes¹⁴.

La compatibilité entre rationalisme et constructivisme

Le rationalisme et le constructivisme ne sont pas deux théories substantielles des relations internationales, mais des théories de l'action. La différence entre les deux approches est de nature ontologique (et non épistémologique).

Le rationalisme ne renvoie pas ici à une approche épistémologique prétendant la nécessité de fonder la connaissance sur le raisonnement *a priori*, mais plutôt à une approche qui présuppose la rationalité des acteurs, et dont la connaissance progresse par l'empirisme.

Dès lors, on peut se demander si l'approche de l'individualisme méthodologique peut se combiner avec une approche constructiviste. En effet, dans cette approche wébérienne, l'acteur est l'échelle pertinente d'analyse et il peut être étudié indépendamment des structures sociales ; il est supposé rationnel et stratégique et ses intérêts primordiaux sont définis de manière exogène, et demeurent fixes dans les interactions avec d'autres acteurs.

Néanmoins, une abondante littérature a été consacrée à des tentatives de synthèse entre les deux approches¹⁵. Tout en reconnaissant la difficulté de l'exercice, le rapprochement s'avère sans doute désirable aux yeux de Jennifer Sterling-Folker :

¹³ Jeffrey T. Checkel, "The Constructivist Turn in International Relations Theory", *World Politics*, Vol.50, n°2, p.324-348.

¹⁴ Pour une présentation de différentes applications empiriques des théories constructivistes voir Martha Finnemore et Kathryn Sikkink, "Taking stock: The Constructivist Research Program in International Relations and Comparative Politics", *Annual Review of Political Science*, vol.4, 2001. pp 391-416

¹⁵ La littérature consacrée à cette question s'est développée depuis près d'une dizaine d'années : Jeffrey T. Checkel, "International Norms and Domestic Politics: Bridging the Rationalist-Constructivist Divide", *European Journal of International Relations*, Vol.3, n°4, décembre 1997, pp.473-495; Peter Katzenstein, Robert Keohane, Stephen Krasner, "International Organization and the Study of World Politics", *International Organization*, Vol.52, n°4, pp.645-685; Thomas Risse, Stephen Ropp, Kathryn Sikkink (dir.), *The Power of Human Rights: International Norms and Domestic Change*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999; James Fearon, Alexander Wendt, "Rationalism vs. Constructivism: a Skeptical View", pp.52-72 in Walter Carlsnaes, Thomas Risse, Beth Simmons (dir.), *Handbook of International Relations*, Londres, Sage Publications, 2002; James Caporaso, Jeffrey T. Checkel, Joseph Jupille, "Integrating Institutions: Rationalism, Constructivism and the Study of European Union – Introduction", *Comparative Political Studies*, Vol.36, n°1-2, février-mars 2003,

Le réalisme et le constructivisme ont besoin l'un de l'autre pour corriger leurs pires excès. Sans un certain degré de structuralisme réaliste, le constructivisme court un véritable danger de devenir ce que Fred Halliday appelle le « présentisme (tout est nouveau) » ; et sans un certain degré d'historicisme constructiviste, le réalisme semble déjà devenir la proie de « la suffisance transhistorique (rien n'est nouveau) ».¹⁶

Pour Martha Finnemore et Kathryn Sikkink, la rationalité ne peut être séparée de l'influence des normes et de leurs changements¹⁷. En outre, comme le montre Jeffrey Checkel, l'obéissance à une norme peut combiner des éléments propres au rationalisme (coercition, calcul coûts-bénéfices, incitations matérielles) et en emprunter d'autres au constructivisme (apprentissage social, socialisation, normes sociales)¹⁸.

Un détour par les travaux de Jon Elster peut également être utile. Le sociologue et philosophe distingue quatre types de normes : sociales, légales, professionnelles et privées. Seules les normes légales sont concernées par leur résultat prévisible, donc à même d'être liées à des préférences sociales. Il faut donc voir l'articulation entre normes et préférences sociales.

Normes et préférences sociales

Il s'agit alors de prendre en compte la notion de « norme » et de « préférence sociale » des acteurs, et d'observer les niveaux d'agrégation de leurs choix.

Il existe une variété de définitions de la norme en relations internationales, qui contiennent cependant des éléments de convergences. Une norme est standard de comportement approprié pour des acteurs qui ont une identité donnée¹⁹. De ce point de vue, la norme des politologues est assez proche de ce que les sociologues nomment « institutions »,

pp.7-40; Harald Muller, "Arguing, Bargaining and all that: Communicative Action, Rationalist Theory and the Logic of Appropriateness in International Relations", *European Journal of International Relations*, Vol.10, n°3, pp.395-435; Michael Zuern, Jeffrey T. Checkel, "Getting Socialized to Build Bridges: Constructivism and Rational Choice, Europe and the Nation-State", *International Organization*, Vol.54, n°4, 2005.

¹⁶ Jennifer Sterling-Folker, "Realism and the Constructivist Challenge: Rejecting, Reconstructing or Rereading", *International Studies Review*, Vol.4, n°1, printemps 2002, pp.73-97, p.74. Notre traduction.

¹⁷ Martha Finnemore, Kathryn Sikkink, "International Norm Dynamics and Political Change", *International Organization*, Vol.52, n°4, 1998, p.888-889

¹⁸ Jeffrey T. Checkel, "Why Comply? Social Learning and European Identity Change", *International Organization*, Vol.55, n°3, été 2001, pp.553-588.

¹⁹ Peter Katzenstein (dir.), *The Culture of National Security*, New York, Columbia University Press, 1996.

La notion de norme devient une catégorie d'analyse utilisée dans différents secteurs d'activité, y compris dans les questions de sécurité. Il est possible d'établir une distinction entre la nature des normes²⁰ : régulatrices, constitutives ou prescriptives ; bien sûr, ces distinctions peuvent être plus floues en réalité. Il s'agit également de réévaluer la « boîte noire » des Etats, l'importance de l'intersubjectivité et la nature constitutive des règles et des normes. Si l'approche néo-réaliste réduit le rôle des normes à un moyen de discipliner les acteurs, les constructivistes comme Friedrich Kratchowil ou Peter Katzenstein soulignent le fait que la norme reflète des « identités sous-jacentes », tout autant que les normes constitutives font évoluer ces dernières.

Les préférences sociales (qui reflètent les identités sous-jacentes) sont mouvantes, socialement et politiquement construites, ce qui exclut de fait toute forme de déterminisme social ou de culturalisme. L'étude des préférences selon l'approche du choix social passe donc par trois étapes : la compréhension de la formation des préférences des acteurs, des contraintes des structures et des choix opérés. Il s'agit ensuite d'observer leur cohérence, leur intensité, leur légitimité et leur « constance ». Cette dernière catégorie est importante, puisqu'elle marque une différence fondamentale avec l'idée d'un intérêt stable à travers le temps que l'on retrouve chez les réalistes.

L'apport du constructivisme par rapport à la synthèse « néo-néo »

Par rapport aux débats des années 1980, centrés sur l'opposition entre néo-réalisme (Kenneth Waltz) et néo-libéralisme (Robert Keohane, Robert Nye), pour résulter sur un consensus (la synthèse « néo-néo » pour reprendre l'expression d'Ole Waever), l'apport majeur du constructivisme réside dans la mise en contexte historique, politique, économique ou géographique de l'objet d'étude.

En un mot, étudier les capacités matérielles ne suffit pas, il faut également considérer l'environnement social, qui renvoie aux idées et aux normes en vigueur. Kenneth Waltz, l'un des fondateurs du néo-réalisme, avance que les actions des Etats peuvent la plupart du temps être expliquées par les pressions exercées sur eux par la concurrence internationale qui les limite et les contraint dans leurs choix. Waltz se réfère ici aux travaux d'Emile Durkheim : Il applique ainsi le concept de solidarité mécanique à un système international qui favorise, selon lui, une anarchie structurelle et permanente.

²⁰ Martha Finnemore, Katheryn Sikkink, *art. cit.*, pp.887-917.

Face à cette utilisation fixiste de l'approche durkheimienne, les constructivistes utilisent d'autres aspects de ces travaux. Ainsi, « *Alexander Wendt puise chez Durkheim un élargissement du concept de structuration jusqu'alors cantonné dans l'approche matérielle des capacités militaires et des ressources. Il envisage la structure du système international dans une dimension idéelle : un ensemble de valeurs plus ou moins partagées par les gouvernants* »²¹.

Selon l'approche du « constructivisme tempéré » présentée ici, les théories du choix social²² fournissent une clé de compréhension des évolutions du système international. Ces théories font l'hypothèse que les produits de l'interaction entre acteurs doivent tenir compte à la fois des préférences des agents, mais également des contraintes structurelles²³. Appliquées au départ au vote (le « paradoxe de Condorcet ») pour comprendre comment les préférences individuelles s'agrègent pour former des préférences collectives ; ces théories sont aussi valables pour les relations internationales, comme nous allons le voir dans le cas européen.

LES ETUDES EUROPEENNES ET LE CONSTRUCTIVISME

Afin d'expliquer l'apport du constructivisme aux études européennes, nous pouvons prendre l'exemple des origines de l'intégration européenne. L'aspiration à une Europe unie en 1945 n'a pas causé l'intégration européenne, mais c'est la raison pour laquelle les facteurs causaux ont pu se combiner spécifiquement afin d'obtenir une combinaison particulière. Sans cette idée, les facteurs causaux – la bipolarité et la reconstruction économique – n'auraient sans doute pas (ou du moins pas nécessairement) provoqué le même résultat.

Le constructivisme permet d'adresser plusieurs problèmes qui sont restés négligés dans les études européennes : le changement d'identités nationales des Etats membres ; l'impact des normes sur les processus de prise de décision au niveau communautaire et national ; le processus d'internalisation des buts de l'intégration européenne ; la socialisation

²¹ La citation fait référence à l'ouvrage de Wendt *Social Theory in International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, pp.249-251. Voir Frédéric Ramel, « Les relations internationales selon Durkheim », *Revue études internationales*, Vol.35, n°3, septembre 2004, p.497.

²² L'approche en termes de préférences sociales ne parvient pas toujours à dépasser Voir par exemple : Jeffrey A. Frieden, "Actors and Preferences" in David A. Lake, Robert Powell, *Strategic Choice and International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1999.

²³ James Morrow, "Social Choice and System Structure in World Politics", *World Politics*, Vol.41, n°1, octobre 1988, p.75-97.

des Etats membres (voire, par extension, aux pays du voisinage) par la participation directe au processus de l'intégration²⁴.

Nous allons replacer le constructivisme dans le cadre des théories de l'intégration européenne, avant de montrer l'application de cette approche dans deux cas d'études.

Intergouvernementalisme, néo-fonctionnalisme et constructivisme

Telle que nous venons de la décrire, l'approche constructiviste offre quelques pistes prometteuses pour les études européennes, traditionnellement divisées entre l'approche intergouvernementaliste (rôle prédominant des Etats dans l'intégration européenne) et l'approche néo-fonctionnaliste (accent mis sur les institutions de l'UE)²⁵.

Développée dès les années 1960 par Stanley Hoffmann, l'approche intergouvernementale d'inspiration réaliste pense la Communauté économique européenne comme une coopération entre des Etats rationnels, en vue de gérer des problèmes spécifiques (commerce, agriculture...). Insistant sur le rôle des Etats, les intergouvernementalistes rejettent l'idée de convergence des élites et la théorie de l'engrenage que l'on retrouve chez le néo-fonctionnaliste Ernst Haas²⁶, inspiré par les travaux de David Mitrany. Toutefois, l'approche intergouvernementale ne permet d'accéder qu'à une compréhension très imparfaite du système politique européen, en raison de sa négligence des acteurs et des processus sociaux.

L'intergouvernementalisme classique semble négliger le fait que les normes jouent un rôle dans la manière dont les Etats se comportent au sein de l'arène européenne, ainsi que dans la manière dont Bruxelles promeut son modèle à l'intérieur comme à l'extérieur. Cette approche est tempérée par Andrew Moravcsik, un « intergouvernementaliste libéral », qui accorde une grande importance à la notion de préférence²⁷, à côté des postulats de rationalité de l'acteur étatique et de l'exercice du pouvoir comme produit d'un marchandage entre Etats. La notion de préférence permet de dépasser la vision en termes stricts d'intérêts nationaux des

²⁴ Voir Maciej Wilga, « Le constructivisme dans le domaine de l'intégration européenne », *L'Europe en formation*, automne 2001, n°322, pp.67-88, p.83

²⁵ Pour une bonne introduction, voir : Christian Lequesne, « Comment penser l'Union européenne ? », pp.103-134 in Marie-Claude Smouts (dir.), *Les nouvelles théories internationales. Pratiques et théories*, Paris, Presses de Sciences-Po, 1998.

²⁶ Ernst Haas, *The Uniting of Europe: Political, Social and Economic Forces, 1950-1957*, Stanford, Stanford University Press, 1958.

²⁷ Andrew Moravcsik, "Taking Preferences Seriously: A Liberal Theory of International Politics", *International Organisation*, Vol.51, n°4, automne 1997, pp.513-553.

Etats, mais le cadre théorique de l'intergouvernementalisme libéral ne permet de prendre en compte qu'imparfaitement certaines évolutions liées aux institutions communautaires, aux régions, aux acteurs non-étatiques, etc.

Tableau récapitulatif : intergouvernementalisme et néo-fonctionnalisme

	Intergouvernementalisme (Hoffmann)	Néo-fonctionnalisme (Haas)
Rôle des organisations internationales	Limité ; accent mis sur le rôle des Etats qui maximisent leur puissance dans cet environnement.	Substantiel ; elles formulent des politiques et prennent une part plus active aux changements.
Capacité explicative privilégiée	Sécurité et politique étrangère	Intégration économique
Actualité	Andrew Moravcsik : « intergouvernementalisme libéral », prise en compte des préférences	Approches en termes de gouvernance européenne, études sur les institutions communautaires et les prises de décisions.

Dans le cadre de domaines dans lesquels les Etats-membres ont une influence prépondérante, comme la sécurité ou la politique étrangère, on peut émettre l'hypothèse que l'intergouvernementalisme aura une plus forte valeur explicative. Toutefois, même en la matière, l'approche constructiviste apporte un certain nombre d'éléments²⁸.

Peter Katzenstein montre ainsi l'importance des idées dans la compréhension de l'influence stratégique, et la signification qu'accordent les acteurs aux éléments matériels, et, dans le même temps, insiste sur le fait que l'environnement international contraint et constitue les acteurs²⁹. Pour paraphraser le titre d'un ouvrage de Wendt, « *la sécurité est ce que les Etats en font* ». La philosophie de sécurité de l'UE, que l'on retrouve dans la stratégie européenne de sécurité, ou « doctrine Solana », ne comprend aucune référence à la notion

²⁸ Theo Farrell, "Constructivist Security Studies: Portrait of a Research Program", *International Studies Review*, Vol.4, n°1, printemps 2002, pp.49-72.

²⁹ Peter Katzenstein (dir), *The Culture of National Security. Norms and Identity in World Politics*, New York, Columbia University Press, 1996.

schmittienne d' « ennemi » ; le présupposé européen mène à penser que les rapports étatiques peuvent être encadrés par des normes. Il en va de même pour les interventions européennes, l'objectif officiel étant moins de « gagner » une guerre que de pacifier une région. La vision européenne reste donc profondément imprégnée des concepts kantien de socialisation, d'interdépendance et d'échanges.

L'UE comme « puissance normative » : la multifonctionnalité et la PEV

Nous avons mis l'accent sur le concept central de norme dans notre définition du constructivisme. Il s'avère important tant sur le plan interne qu'en matière de politique étrangère de l'UE, puisque la légitimité de son action en dépend.

Le concept de « puissance normative » offre de ce point de vue un compromis intéressant entre l'approche en termes de puissance (réaliste) et l'approche en termes de normes (constructiviste).

Une puissance normative est donc une puissance dont l'identité et la stratégie reposent sur une préférence pour la généralisation des règles comportementales applicables – largement mais non exclusivement – aux Etats et présentent trois caractéristiques essentielles : d'être négociées – et non imposées ; d'être également légitimées par des instances internationales représentatives ; enfin d'être opposables à tous les acteurs du système international indépendamment de leur position hiérarchique au sein de celle-ci.³⁰

Les normes concernées sont liées à des préférences européennes, en matière de droits de l'Homme à la démocratie, de l'Etat de droit au développement durable, en passant par la justice sociale. Afin de mesurer l'impact de la puissance européenne, il faut observer sa capacité de l'UE à proposer, promouvoir et faire adopter son agenda normatif.

Nous allons prendre deux exemples pour observer comment les normes dépendent de préférences sociales internes de l'UE, et sont défendus plus largement ensuite.

La politique environnementale de l'UE et de son rapport au risque éclaire l'articulation entre puissance européennes, préférences et normes, dans un domaine où les préférences sociales européennes ont totalement changé en une quinzaine d'années à peine. Ainsi, le

³⁰ Zaki Laïdi, *La norme sans la force. L'énigme de la puissance européenne*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2005, p.54-55.

concept de « multifonctionnalité » suggère que l'agriculture ne produit pas seulement des denrées agro-industrielles, mais qu'elle remplit également d'autres fonctions – aménagement du territoire, services marchands ou non marchands, conservation du patrimoine... Dans ce domaine, les préférences divergent selon les pays : en Grande-Bretagne, la protection de l'environnement implique de se tenir à distance des lieux à préserver, tandis qu'une approche française se propose de se tenir près des paysages afin de les sauvegarder. Néanmoins, ce qu'il faut observer ici c'est la création d'une norme issue d'une préférence mouvante, que l'Union européenne entend faire partager au maximum d'acteurs internationaux dans les négociations commerciales internationales.

L'approche constructiviste permet également de comprendre l'apparition de nouvelles politiques et les façons dont elles évoluent. La distinction fondamentale entre le « nous » et le « eux » s'effectue ainsi dans la cadre du rapport de l'UE et de son « voisinage ». On peut en prendre la mesure à travers l'étude du discours de la Commission lors de l'élaboration de cette politique (à partir de 2002). Alors que le premier document de 2003 évoquait l' « Europe élargie » (*Wider Europe*), le document stratégique de 2004 parle de « politique européenne de voisinage » (*European Neighbourhood Policy*), ce qui montre une diminution nette des ambitions de départ³¹. On est donc loin de partager « *tout sauf des institutions* » comme l'avait avancé Romano Prodi en 2002, alors qu'il était Président de la Commission.

LE CONSTRUCTIVISME ET LE REALISME

Afin de comprendre comment le constructivisme et le réalisme peuvent se compléter, nous mentionnons plusieurs faiblesses de ce dernier : l'équilibre des puissances et le dilemme de sécurité d'une part, et la conception de l'acteur étatique d'autre part. Nous aborderons alors les synergies possibles entre les deux courants à travers l'étude de la conflictualité, puis de l'Europe Centrale et Orientale.

Pourquoi le constructivisme répond à certaines impasses du réalisme : équilibre des puissances et dilemme de sécurité

³¹ Florent Parmentier, «The Reception of EU Neighbourhood Policy», pp.103-117, in Zaki Laïdi (dir.), *The EU Policy in a Globalized World*, Londres, Routledge, 2008.

Le « réalisme classique » se caractérise par trois points fondamentaux que nous allons synthétiser.

Tout d'abord, il fonde sa compréhension du monde sur une anthropologie pessimiste et figée, l'idée qu'il existe une « nature humaine » quasi-immuable, que l'on trouve chez Morgenthau, ou de régularité historique que l'on observe chez Raymond Aron. Ensuite, il considère que les règles qui régissent le système international sont intangibles, constantes dans le temps et l'espace. Enfin, il est de nature statique car il ne s'intéresse que peu aux conditions de changements de la politique internationale, pour préférer dégager des permanences, voire des lois de l'histoire.

Comme nous l'avons vu, le constructivisme part d'une hypothèse sur l'ordre social et les relations internationales mais, contrairement au réalisme, il ne cherche pas pour autant à déduire le choix des acteurs en se fondant sur un modèle hypothético-déductif. On s'interroge plutôt sur les conditions de production du choix des acteurs, ces derniers étant à la fois flexibles (ils n'obéissent pas à des règles intangibles mais sont capables d'adaptation) et des êtres « discursifs » (leur compréhension du monde est fondée sur des catégories analytiques qui influencent leurs choix).

Le constructivisme diffère donc du réalisme classique, et peut être davantage encore du néo-réalisme (plus systémique) sur plusieurs hypothèses fondamentales et leurs conséquences. C'est sur cette divergence entre les deux courants que nous allons réfléchir.

Tableau récapitulatif : réalisme et constructivisme

	Réalisme	Constructivisme
Les Etats	Etat acteur central, rationnel et unitaire. Ce sont les acteurs centraux du système international	Préférences changeantes des Etats, qui doivent tenir compte des principes de légitimité, de légalité et d'autres logiques. Articulation recherchée entre l'Etat et la société
Notion d'intérêts vitaux	Fondamentale. Les Etats ont des prédispositions au conflit	Qu'est qu'un « intérêt vital » ? Les intérêts des Etats sont des conflits sociaux
Anarchie	Anarchie du système international	« L'anarchie est ce que les Etats en font » (Wendt) ³²
Institutions internationales	Effet marginal sur les Etats ; elles ne peuvent exister que si elles servent les intérêts des Etats	Capacité à réguler les comportements internationaux des Etats à travers la socialisation

D'après Ted Hopf, le constructivisme permet de répondre à deux impasses du réalisme : l'équilibre des puissances et le dilemme de sécurité³³.

Alors que les réalistes avancent traditionnellement que les Etats cherchent à équilibrer les puissances, le réaliste défensif Stephen Walt avance que les Etats s'allient avant tout contre des menaces³⁴. Ce n'est donc pas seulement la force de l'adversaire qu'il faut prendre en compte, mais également la perception de ses intentions. De ce point de vue, l'analyse constructiviste de l'identité permet un meilleur degré d'explication de la formation des alliances.

Ensuite, le dilemme de sécurité est créé par l'incertitude auquel un Etat fait face aux intentions des autres acteurs. Les normes et les identités permettent de réduire l'incertitude en ce qu'elles accordent de la signification aux actions des Etats ; la Grande-Bretagne n'a pas

³² Alexander Wendt, "Anarchy is what States make of It. The Social Construction of Power Politics", *International Organization*, vol.46 n°2, 1992, pp.391-425.

³³ Ted Hopf, "The Promise of Constructivism in International Relations Theory", *International Security*, Vol.23, n°1, été 1998, pp.171-200

³⁴ Stephen Walt, *The Origins of Alliance*, Ithaca, Cornell University Press, 1987.

peur de l'arme atomique française, et réciproquement. Toutefois, réduire l'incertitude ne réduit pas nécessairement l'insécurité si les normes partagées et les identités intersubjectives sont conflictuelles : le fait pour l'Inde de savoir que le Pakistan dispose d'une arme atomique n'est pas de nature à rassurer New Delhi.

Au-delà de l'acteur étatique : répondre à une troisième impasse du réalisme

Nous pointons un troisième manque du réalisme, relatif au rôle marginal qu'il attribue aux forces sociales. Ainsi, le « réaliste offensif » John Mearsheimer confesse honnêtement que « *le réalisme a très peu de choses à dire sur Al Qaeda en soi* »³⁵, puisque c'est une théorie travaillant sur le comportement des Etats, ce qui ne laisse pas de place pour des acteurs non-étatiques.

Le travail de Philippe Perchoc souligne les convergences possibles entre le « réalisme défensif » et le constructivisme, et plus encore avec le réalisme classique d'un Aron ce dernier ne négligeant pas le rôle des idées. Or, le poids des idées et des identités est fondamental pour comprendre l'évolution des pays Baltes, et plus particulièrement dans le cas du restaurationnisme (« *il y a une continuité de l'Etat malgré l'occupation soviétique illégale pendant un demi-siècle* »). En accord avec l'idée restaurationniste, l'accès des minorités russophones en Estonie et en Lettonie à la citoyenneté fut restreint après l'indépendance. L'idée restaurationniste est portée par un certain nombre d'acteurs nationaux baltes et d'exilés transnationaux, etc. Cette idée a toutefois été tempérée par une norme européenne (relevant tant de l'OSCE que du Conseil de l'Europe et de l'UE) concernant le droit des minorités. Ainsi, la situation a été révisée afin de remplir les conditions pour entrer dans l'UE³⁶.

Autre illustration du travail nécessaire à mener sur l'acteur étatique, le travail de thèse de Seock Jun Yoon concernant l'influence de l'Europe dans la crise nord-coréenne (humanitaire, nucléaire et économique). Il permet également d'illustrer ce danger ; il pointe la valeur ajoutée du constructivisme, en montrant la nature composite de l'acteur européen.

³⁵ “*The fact is that realism has hardly anything to say about Al Qaeda per se*”. Il concède que le réalisme ne peut prendre en compte tous les aspects de la vie internationale. Il émet l'hypothèse qu'Oussama Ben Laden ne cherche pas à détruire le système des Etats pour établir l'équivalent d'un « Saint Empire romain germanique », mais à créer des régimes musulmans dans le monde, opérant dans un système d'Etats. De même, le culturalisme d'Huntington s'inspire du réalisme classique d'un Morgenthau sur certains points, même s'il s'en éloigne quand il présuppose que l'Etat n'est pas un acteur indépendant, mais qu'il s'organise sur le principe plus large de civilisation. « Interview with John Mearsheimer », *International Relations*, Vol.20, n°2, 2006, pp.231-243 (p.234). Consulté à l'adresse : <http://mearsheimer.uchicago.edu/pdfs/A0041.pdf>

³⁶ Sur la question de l'adoption des normes dans le contexte européen, voir Jeffrey T. Checkel, “Why Comply? Social Learning and European Identity Change”, *International Organization*, Vol.55, n°3, été 2001, pp.553-588.

« L'Europe » renvoie ici à un quadruple niveau d'analyse : les institutions communautaires, les Etats membres (avec lesquels les relations sont quasi-gelées), les Etats européens non-membres (Suisse et Norvège) et les acteurs non-étatiques présents sur place (l'UE est le seul bailleur de fonds à exiger une implantation locale). Si l'on ne prend pas au sérieux le rôle des acteurs non-étatiques, on sous-estime l'influence européenne en Corée du Nord. Lorsque les relations diplomatiques au niveau de Bruxelles ou des Etats-membres sont gelées, les acteurs non-étatiques assument un rôle important comme « *track two diplomacy* » ainsi que « *norm mediator* ». Etant soutenus par des financements communautaires, ils travaillent sur place selon l'agenda normatif européen quant à cette crise régionale³⁷.

Pour conclure cette sous-partie, il faut noter que l'acteur rationnel et unitaire tel que l'avance les néo-réalistes est une construction de l'esprit, davantage encore que l'on pourrait croire au premier abord³⁸. En effet, de nombreux Etats dans le monde sont considérés comme « faibles », « faillis », « effondrés », c'est-à-dire qu'ils ne peuvent exercer leur souveraineté de manière fonctionnelle conformément à la norme internationale reconnue, ou encore que leurs institutions ne sont pas à même de proposer des biens politiques nécessaires pour la population. Le constructivisme permet de comprendre plusieurs points : l'émergence de cette catégorie, la construction d'une préférence sociale débouchant sur une norme (l'Etat de droit) ainsi que la promotion de la norme étatique par l'UE, que ce soit dans le cadre de sa politique de développement, de l'élargissement ou de la politique européenne de voisinage. La distinction entre les niveaux du discours, des procédures et de la substance de la diffusion normative doit permettre de mieux comprendre l'efficacité de la puissance normative européenne sur la scène internationale³⁹.

³⁷ Selon Seock Jun Yoon, le rôle des acteurs non-étatiques et l'interaction entre les acteurs étatiques et les acteurs non-étatiques face à la crise géopolitique peut être examiné dans la convergence entre la problématique « *Track Two diplomacy* » et la perspective constructiviste, voir Dalia Dassa Kaye, "Two Diplomacy and Regional Security in the Middle East", papier présenté à la 2001 Annual Meeting of the International Studies Association, Chicago Hilton, 20-24 février 2001. Consulté à l'adresse <http://home.datacomm.ch/sbrem/ISA2001.Diplomacy.pdf>

³⁸ Waltz concède considérer l'Etat comme un acteur unitaire et réfléchi pour les besoins de sa théorie. Voir Kenneth Waltz, "Reflections on *Theory of International Relations: A Response to my Critics*", in Robert O. Keohane (dir.), *Neorealism and its Critics*, New York, Columbia University Press, p.339. Cité in Alex MacLeod, Dan O'Meara, *Théories de relations internationales. Contestations et résistances*, Outremont, Athéna éditions, 2007, p.66.

³⁹ Florent Parmentier, "The Reception of EU Neighbourhood Policy", in Zaki Laïdi, *EU Foreign Policy in a Globalized World*, Londres, Routledge, 2008 (à paraître), pp.103-117.

Constructivisme et réalisme : conflictualité et diffusion normative

Les points précédents nous invitent à étudier les convergences théoriques possibles entre le constructivisme et le réalisme. Nous avons reconnu d'emblée que le constructivisme tempéré pouvait se conjuguer avec d'autres approches théoriques. A titre d'exemple, Richard Ned Lebow avance que « *Thucydide est à la fois réaliste et constructiviste* »⁴⁰, pour souligner que ce dernier explore les relations entre le *nomos* (convention, tradition, lois) et la *phusis* (nature), et leur implication pour le développement et la préservation des civilisations.

Le conflit israélo-palestinien paraît propice à une analyse réaliste, tant en termes d'équilibre des puissances que de dilemmes de sécurité. Pourtant, plusieurs constructivistes s'y sont essayés, dont Michael Barnett⁴¹. Caroline du Plessix montre néanmoins l'utilité d'une approche mêlant à la fois théorie constructiviste et théorie réaliste pour comprendre l'action européenne, et en évaluer l'effectivité. Face au conflit, l'Union européenne a en effet développé sa propre stratégie, liée à sa propre histoire et à son processus décisionnel en politique étrangère. Le positionnement européen est ainsi principalement normatif et financier vis-à-vis du conflit israélo-palestinien, la première prise de parole politique forte étant la déclaration de Venise⁴² de 1980, par la CEE. Alors impuissante dans une stratégie de négociation directe avec chacune des parties, rôle attribué aux Etats-Unis, elle construit un corpus normatif constituant sa vision du conflit. Ce positionnement diplomatique, complété essentiellement par la déclaration de Berlin, en 1999, qui appelle à la naissance d'un Etat palestinien, nous conduit alors à nous poser la question de l'effectivité. Si le conflit israélo-palestinien constitue un des seuls dossiers de politique étrangère constituant un véritable acquis communautaire, qu'en est-il de l'effectivité de la politique européenne ? D'un point de vue normatif, il est intéressant de constater que la position européenne est reprise dans la Feuille de route, document européen adopté par le Quartette en 2003, et reconnue par les deux partis au conflit. D'autre part, la réception de la politique européenne vis-à-vis des différents acteurs au conflit conditionne directement sa légitimité et donc son effectivité. De ce point de vue, trois questionnements peuvent être utiles: les rapports particuliers entre l'Europe et Israël,

⁴⁰ Richard Ned Lebow, "Thucydides the Constructivist", *American Political Science Review*, Vol.95, n°3, septembre 2001, p.547-560.

⁴¹ Michael Barnett, Shibley Telhami, *Identity and Foreign Policy in the Middle East*, Ithaca, Cornell University Press, 2002; Michael Barnett, *Israel in Comparative Perspective: Challenging the Conventional Wisdom*, Albany, State University of New York Press, 1996; Michael Barnett, "Israel's Road to Oslo: Culture, Strategy and Foreign Policy", *European Journal of International Relations*, Mars 1999, Vol.5, n°1, pp.5-36.

⁴² Dans cette déclaration, les Etats membres se prononcent pour la reconnaissance du droit à l'auto-détermination des Palestiniens, la fin de l'occupation israélienne, l'illégalité des colonies juives et des actes de lois modifiant le statut de Jérusalem, et la nécessaire implication de l'OLP dans les négociations du processus de paix.

l'idée de frontière (le concept israélien est un équivalent de « frontière ouverte » plutôt que de l'idée d'un « pré carré » bien délimité), la hiérarchie des normes (le Hamas doit-il être reconnu suivant la norme démocratique ou faut-il le marginaliser au nom des conditions du Quartette ?).

Constructivisme et réalisme : l'Europe Centrale et Orientale

Partons d'emblée d'un paradoxe : le réalisme explique sans doute assez peu comment s'est déroulée la fin de la Guerre froide, comme le montre Thomas Risse et Richard Ned Lebow⁴³ (pas plus, du reste, que le libéralisme, l'institutionnalisme ou les théoriciens de la paix démocratique).

Pourtant, il conserve une importance majeure dans les anciennes démocraties populaires, et ce pour plusieurs raisons. En effet, l'équilibre des puissances s'avère un concept central : l'incertitude historique liée à la situation géopolitique de la région, coincée entre l'Allemagne et la Russie, explique un attachement aux Etats-Unis, chargés de réaliser cet équilibre des puissances tant sur le plan externe (afin de contrebalancer la Russie) qu'interne à l'UE (relativiser le moteur franco-allemand et plus généralement le rôle des « grands »). On ne voit donc guère de place à première vue pour le constructivisme en matière de sécurité pour eux, même s'il faut nuancer fortement la portée de cette affirmation ; en effet, les PECO ont été cohérents dans la promotion de normes européennes, concernant l'abolition de la peine de mort, le protocole de Kyoto, la ratification du traité de non-prolifération, l'établissement d'une Cour pénale internationale... N'hésitant pas à à l'occasion à se différencier du partenaire américain.

David Cadier, à travers le concept de « culture stratégique »⁴⁴, parvient à lier utilement le constructivisme et le réalisme. Le constructivisme permet de comprendre le rôle attribué à l'OTAN dans les différents cas d'étude centre-européens : l'élargissement est ainsi expliqué comme « *la socialisation d'états aux normes fondamentales sur lesquelles repose une*

⁴³ Thomas Risse, Richard Ned Lebow, *International Relations Theory and the End of the Cold War*, New York, Columbia University Press, 1995.

⁴⁴ Selon David Cadier, la culture stratégique peut être définie comme « *un ensemble distinct et persistant de convictions, valeurs et habitudes concernant la menace et l'usage de la force, qui prennent racines dans des éléments fondamentaux tel que la situation géographique, l'histoire et la culture politique* ». Alan Macmillan et Ken Booth (dir), « Strategic Culture », *Strategic Cultures in the Asia-Pacific Region*, New York, St Martin's Press, p.8

communauté »⁴⁵. En République tchèque comme dans les pays Baltes, cette hypothèse semble confirmée par les discours de politique étrangère, qui justifient l'élargissement en termes culturels et identitaires, sous la forme du « retour à l'Europe ». Ainsi, l'ancien Président tchèque Vaclav Havel cité par John Ruggie :

Si dans les pays 'post-communistes' nous en appelons à un nouvel ordre, si nous demandons à l'Occident de ne pas nous fermer la porte, et si nous demandons une réévaluation radicale de la nouvelle situation, ce n'est pas parce que nous sommes concernés à propos de notre propre sécurité et stabilité... Nous sommes préoccupés de la destinée [dans nos pays] des valeurs et principes que le communisme a niés, et au nom desquels nous avons résisté au communisme et finalement l'avons mis à terre.⁴⁶

Aussi peut-on être étonné parfois par l'ambiguïté fondamentale qui réside simultanément dans l'attachement fort au réalisme, la promotion d'un discours très orienté sur les « valeurs » (au nom de la dissidence) et une certaine défiance envers l'idée de normes ainsi que de puissance normative.

⁴⁵ Frank Schimmelfennig, "NATO enlargement: a constructivist explanation", *Security Studies*, hiver 1998 - printemps 1999, Vol. 8 Issue 2-3, p 200.

⁴⁶ Cité par John Gerard Ruggie, "What Makes the World Hang Together? Neo-utilitarianism and the Social Constructivist Challenge", *International Organization*, Vol.52, n°4, automne 1998, p.858-859. Notre traduction.

PARTICIPANTS AU SEMINAIRE

BENDJABALLAH Selma

BURCKHARDT Christian

CADIER David

CASELLA-COLOMBEAU Sara

CAUNE Hélène

CLARET Lluis

CORTE REAL Anouk

EYL-MAZZEGA Marc-Antoine

HAASO-BASHIN Zuuyna

LERON Nicolas

MARTINS Verónica

PARMENTIER Florent

PERCHOC Philippe

Du PLESSIX Caroline

PROUST Emilie

YOON Seock Jun

Table des matières

DEFINIR LE CONSTRUCTIVISME.....	2
Qu'est-ce que le constructivisme ?.....	2
Les origines intellectuelles du constructivisme.....	3
La compatibilité entre rationalisme et constructivisme.....	5
L'apport du constructivisme par rapport à la synthèse « néo-néo ».....	7
LES ETUDES EUROPEENNES ET LE CONSTRUCTIVISME.....	8
Intergouvernementalisme, néo-fonctionnalisme et constructivisme.....	9
L'UE comme « puissance normative » : la multifonctionnalité et la PEV.....	11
LE CONSTRUCTIVISME ET LE REALISME.....	12
Pourquoi le constructivisme répond à certaines impasses du réalisme : équilibre des puissances et dilemme de sécurité.....	12
Au-delà de l'acteur étatique : répondre à une troisième impasse du réalisme.....	15
Constructivisme et réalisme : conflictualité et diffusion normative.....	17
Constructivisme et réalisme : l'Europe Centrale et Orientale.....	18
PARTICIPANTS AU SEMINAIRE.....	20